

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 170

Rubrik: Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JURA

Un effort gigantesque

« Constatant que le réseau routier jurassien est délaissé et que, sans un effort gigantesque, le retard ne sera jamais rattrapé », vingt-sept membres de la députation jurassienne, de toutes tendances et de tous les districts du Jura et de Bienne, ont demandé par voie de motion un crédit de 40 millions destiné à l'amélioration des routes du Jura. Le Rassemblement jurassien organise le samedi 18 mars une manifestation populaire pour soutenir cette démarche.

Il s'agit donc de distraire au profit du Jura une part équitable de la manne fédérale (près de 200 millions ces dernières années) consacrée aux autoroutes et à leurs voies de raccordement aux communes bernoises.

Sans spéculer sur la répartition géographique de ces hypothétiques crédits, il faut souhaiter que l'on découvre bientôt l'inutilité des querelles au sujet de la future « Transjurane » pour s'attacher plutôt à concevoir et à réaliser une route « interjurane » ; celle-ci devrait mettre en relations directes et étroites toutes les parties du Jura et empêcher son écartèlement entre les pôles urbains extérieurs.

FRIBOURG

Fort de tabac

Michel Sudan, stagiaire journaliste à « La Liberté », a reçu le 29 février une lettre expresse et recommandée lui annonçant qu'il était congédié à partir du 1^{er} mars... Selon une formule merveilleuse assortissant la notification du renvoi, l'administration était prête à donner oralement quelques-unes des raisons qui l'avaient conduite à prendre cette décision.

Oralement, bien sûr, car il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas écrire ! Par exemple que l'on n'a pas apprécié, en son temps, que Michel Sudan

ait participé à un congrès du Parti socialiste fribourgeois, ni plus récemment qu'il ait collaboré au journal de carnaval « Le Rababou », réalisé à l'imprimerie Saint-Paul, qui est aussi celle de « La Liberté ».

Ce congé intervient un mois après ledit carnaval. On veut croire que « La Liberté » n'a pas spécialement cherché à faire plaisir à M. Pierre Glasson qui, autorisé à se prévaloir du grade de général pour accompagner le corps de musique de Fribourg, « La Landwehr », lors des fêtes organisées à Téhéran en marge de celles qui se déroulaient à Persépolis, avait été satiriquement égratigné par « Le Rababou ».

NEUCHÂTEL

La distribution des cartes

Les élections municipales sont pour début mai dans le canton de Neuchâtel. Quelques affiches ont déjà fait leur apparition. Un « jeune cadre dynamique » semble dire avec assurance que son avenir est radical. Une fleur enfantine philosophe : vivre et s'épanouir avec le parti libéral. La gauche, publicitairement, est encore absente.

Récemment, des commentaires de journalistes ont modifié le climat et tendu des nerfs. Il n'est pas sûr que leurs remarques étaient infondées.

La bourgeoisie paraît admettre une redistribution des cartes à l'exécutif de Neuchâtel-Ville (deux socialistes sur cinq, au lieu d'un seul). Tout en éprouvant des difficultés à se libérer de ceux de ses représentants qui devraient s'en aller.

A La Chaux-de-Fonds, des changements sont peu vraisemblables. Les socialistes du Haut avaient consenti, il y a quatre ans, cette représentation équitable de la droite (deux sièges sur cinq au lieu d'un seul) que les socialistes du Bas revendiquent.

Un problème se pose toutefois : les radicaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel portent en liste des collaborateurs de « Réaction ». Oppor-

tunisme électoral ou choix politique ? On peut penser que Maurice Favre, apôtre de la décriminalisation de l'avortement, doit en être désolé, alors que le conseiller d'Etat Grosjean et le conseiller national Richter, chauds partisans dit-on de cette expérience de « renouveau » de la droite, doivent plutôt s'en réjouir.

Pas de changements probables au Locle, également. La création d'une section du Parti radical a fait long feu : jamais les radicaux n'ont eu si peu de suffrages, lors des dernières élections nationales, que depuis qu'ils ont annoncé qu'ils voulaient s'implanter dans ce district... La seule question qu'on peut se poser est de savoir si les socialistes accepteront que les populistes présentent à l'exécutif communal pour la quatrième ou la cinquième fois leur secrétaire politique, le député Frédéric Blaser : est-il possible de travailler éternellement avec une personne qui commence toujours par dire, à propos de n'importe quel projet : « non » ? Non !

BERNE

De l'initiative privée

Les grandes entreprises de distribution et les responsables de leur politique d'implantation peuvent se le tenir pour dit : le « peuple consommateur » plébiscite les centres d'achats situés à la périphérie des villes, mais le peuple tout court refuse les projets de tels shopping-centers. Telle est l'inconséquence du citoyen-consommateur, mise en évidence par le scrutin communal du 5 mars dernier à Berne. Par 24 900 non contre 14 200 oui, les citoyens et les citoyennes de la commune ont rejeté le plan du Thoracker, privant ainsi en principe la Ville fédérale du palais des congrès et de l'hôtel imaginés par la Société Mövenpick, ainsi que d'un centre commercial régional de 36 000 m² de surface de vente (avec un grand magasin Globus et deux supermarchés Coop et Migros comme pôles d'attraction).